

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/08/28/2020031319/justel>

---

Dossier numéro : 2020-08-28/07

## Titre

28 AOUT 2020. - Arrêté royal relatif à l'entrée en vigueur du titre 2 de la loi du 6 juillet 2017 portant simplification, harmonisation, informatisation et modernisation de dispositions de droit civil et de procédure civile ainsi que du notariat, et portant diverses mesures en matière de justice

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 15-09-2020 page : 66513

Entrée en vigueur : 25-09-2020

---

## Table des matières

Art. 1-2

---

## Texte

Article [1er](#). Le titre 2 de la loi du 6 juillet 2017 portant simplification, harmonisation, informatisation et modernisation de dispositions de droit civil et de procédure civile ainsi que du notariat, et portant diverses mesures en matière de justice, produit ses effets le 1er janvier 2020, à l'exception des articles 11, 13, 33 et 39.

[Art.](#) 2. Le ministre qui a la Justice dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.